

**Le nouchi¹ dans *L'État z'héros ou la guerre des gaous*
de Maurice Bandaman : problématique et herméneutique
d'un interlecte panafricain**

Arsène BLÉ KAIN²

Introduction

Du fait de la hiérarchisation des idiomes qui concède à la langue du colonisateur le statut de seule langue susceptible d'être qualifiée comme telle, le concept de langue alimente aujourd'hui encore de vives polémiques tant les linguistes échouent à lui conférer une définition scientifique consensuelle (Hendschel, 2002 : 5). Le dévorement des langues africaines par la langue du colonisateur auquel l'on a assisté jusqu'au début des indépendances et que le linguiste français Louis-Jean Calvet (1974 : 14) désigne sous l'appellation de glottophagie semble pourtant s'estomper. Aiguillonnées par une conscience nouvelle, les populations africaines en général, et en particulier celles urbaines, utilisent, à profusion, dans leur usage quotidien de la langue du colonisateur, des lexies ressortissant aux parlers typiques des villes africaines actuelles.

À l'image de nombre d'écrivains africains, l'Ivoirien Maurice Bandaman partage une telle vision quand il introduit dans les conversations de ses personnages romanesques, notamment ceux de *L'État z'héros* ou la guerre des gaous³, des termes et expressions relatifs aux parlers urbains de la Côte d'Ivoire. Par cette posture scripturale qui fait, à son tour, dévorer la langue du colonisateur, est-il loisible d'affirmer que les écrivains africains ne se situent que dans une dynamique de néoglottophagie, une simple logique

¹ Le nouchi est une langue moderne ivoirienne créée artificiellement à partir du français et des idiomes ivoiriens et qui sert aujourd'hui de langue véhiculaire, surtout en zones urbaines, puisque compris et parlé par une bonne frange des Ivoiriens.

² Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

³ Désormais la référence à cet ouvrage sera indiquée par *L'État z'héros*...

diglossique de phagocytose du français ? Ou invitent-ils plutôt à une sorte de décloisonnement linguistique par l'usage de parlers urbains qui, bien que spécifiques d'un pays africain à un autre, pourraient à terme converger vers un interlecte panafricain ?

Partant de l'exemple de *L'État z'héros...*, la présente étude, menée selon une perspective sociopragmatique, voudrait montrer que cette œuvre littéraire est d'emblée un roman de la « défrancisation du français » (Sartre, 1949 : 247) qui justifie *in fine* la nécessité de l'instauration d'un interlecte panafricain.

1. *L'État z'héros...*, un roman de la « défrancisation du français »

Le partage de l'Afrique à la conférence de Berlin de 1885 ne s'est, en réalité, pas fait dans le respect de l'homogénéité culturelle ou d'une homogénéisation culturelle de l'Afrique. Les États africains actuels se trouvent, de ce fait, circonscrits dans des frontières artificielles qui regroupent plusieurs peuples, voire plusieurs territoires. Pour juguler les difficultés de ce contexte nouveau et brutal de multiculturalité, les anciens colonisés se servent de la langue du colonisateur qui leur a été du reste imposée comme une sorte de pis-aller. Le choix en Côte d'Ivoire du français en tant que langue de communication officielle et d'enseignement relève ainsi du pragmatisme visant à surmonter les contradictions d'ordre ethnique et linguistique.

À l'image des nombreux États qui composent le continent africain, la langue du colonisateur occupe une place centrale en Côte d'Ivoire de manière que certains Ivoiriens développent une sorte d'autodénigrement des langues locales qu'ils considèrent comme des langues négatives ou péjorées, des langues d'inculture, des langues tout simplement vulgaires. L'institution du symbole⁴ à l'école coloniale, maintenue pendant quelques années dans les États africains dits indépendants, pour sanctionner tout emploi de la langue locale dans la cour de l'école afin de veiller à l'utilisation correcte et exclusive de la langue française, est illustrative de cette péjoration des idiomes ivoiriens.

Plus d'un demi-siècle après les indépendances, l'on constate cependant que le français n'est utilisé de manière fréquente que par la population intellectuelle et surtout urbaine. La majorité des Ivoiriens, ceux

⁴ Le symbole était un objet encombrant et souvent malodorant que l'instituteur remettait en signe de punition à un élève surpris en train de parler une langue nationale dans l'enceinte de l'école.

vivant en milieu rural et ceux rejetés par le système scolaire, demeure en marge du français. Et, comme l'affirme Touré Fatoumata Cissé (2007 : 201), cette pratique du français se superposant sur un substrat de multilinguisme généralisé sans langue ivoirienne véritablement dominante a engendré diverses variétés de français en Côte d'Ivoire. Il en est ainsi du français populaire ivoirien (FPI), une espèce de sabir franco-ivoirien qui utilise les mots (phonétiquement déformés) dans des structures syntaxiques des langues ivoiriennes (Kouadio, 1993 : 44), et, surtout, du nouchi, une langue hybride créée à l'initiative du groupe marginalisé par l'échec scolaire et qui s'impose au fil des jours comme une véritable *lingua franca*.

Bosson Bra (2011 : 2) explique la coercition liée au choix du français en Côte d'Ivoire comme langue officielle et langue d'enseignement et la conséquence d'une telle option quand elle affirme que :

« Les écrivains africains, qui ont toujours éprouvé la nécessité d'exprimer leurs sensibilités par le biais de l'écriture, se trouvent devant la contrainte de le faire dans des langues étrangères. Comme le code linguistique de ces langues (en l'occurrence le français) ignore certaines spécificités langagières africaines, alors ils s'accommodent forcément des réalités sociolinguistiques existantes. Ce phénomène [...] cristallise dans [les œuvres d'écrivains ivoiriens] un idiome marqué par des tournures propres [...] ».

Ce type de langue qui constitue, selon l'expression de Sartre (1949 : 247), une « défrancisation du français » et dont le nouchi est un exemple manifeste ne peut être compris ni par un locuteur s'exprimant exclusivement en français ni par une personne instruite essentiellement dans une langue ivoirienne. Il s'agit, en effet, d'un « "argot mixopète" [qui] emprunte [aussi bien] au français populaire ivoirien [qu'] aux langues locales et à l'anglais » (Boutin, Turcsan, 2010 : 134), tout en re-sémantisant des termes français, associés à une déviation sémantique (Tanon-Lora, 2009 : 136).

Connu à ses débuts comme un argot ivoirien dans lequel se mêlent le français et d'autres langues ivoiriennes (dioula, baoulé, bété...) et européennes (anglais, espagnol, allemand...), le nouchi s'étend, avec le temps, à tous les milieux ivoiriens si bien que même l'élite intellectuelle ivoirienne en a aujourd'hui au moins une certaine compétence passive (Boutin, Kouadio, 2015 : 251-255). Ce n'est, du reste, pas un hasard si l'écrivain ivoirien Maurice Bandaman tente de le promouvoir dans son roman

L'État z'héros... comme pour l'immortaliser et le hisser au rang des plus prestigieuses langues du monde. Ainsi, d'une page à l'autre, se succèdent, dans les échanges entre les personnages et dans les propos du narrateur, des mots, expressions et phrases de la langue nouchi, ce parler urbain ivoirien dont le mode de formation est reflété dans le roman de Bandaman par des emprunts, des calques, des mélanges codiques et des néologismes.

Les emprunts que l'on retrouve dans les propos du narrateur et des personnages de *L'État z'héros...* ressortissent au français populaire ivoirien, aux langues nationales ivoiriennes et à l'anglais. Des termes comme *maman*, *tonton* (49 : mots désignant respectivement de façon affectueuse « une fillette » et « un aîné »), *bandicon* (192 : « bande de con »), *porkéδιο* (192 : porc) et des expressions et phrases entières du genre *Toi petit-là* (129 : « jeune homme »), *ils [...] les violaient bien bon* (136 : « ils [...] les ont bien violées »), *on n'est pas content dè* (164 : « on n'est pas du tout content »), *Tu aimes çaaa dè* (166 : « tu aimes bien ça ») constituent des emprunts au français populaire ivoirien.

Dans cet ordre d'idées, leur nouchi emprunte également de nombreux termes aux langues nationales ivoiriennes : *gnamien kpili*, *zeu*, *gnonsoa*, *lago* (11, 170 et 179 : « Dieu » respectivement en langues nationales baoulé, attié, guéré, et bété) et des mots dioula tels que *nansidji* (126 : « eau ayant des pouvoirs mystiques et surnaturels »), *dozo* (221 : « chasseur traditionnel »), *gbanzan* (244 : « gratuitement »). Il en est de même des anglicismes *States* (150 : référence aux « États-Unis » – « United States of America ») et *God* (172 : « Dieu »). Ces emprunts que l'on retrouve dans les échanges des personnages de l'œuvre romanesque de Bandaman laissent également voir des calques.

L'État z'héros... recourt à différents calques tant syntaxiques que sémantiques à travers de nombreuses tournures détournées de leur structure et sens originels. L'expression « Et, tête d'agouti sur le foutou » à la page 37 se présente ainsi comme un calque syntaxique de l'expression française « Et, cerise sur le gâteau... ». Comme calques sémantiques, *L'État z'héros...* permet aussi de voir de nombreuses expressions, notamment *Braisons-le* (111 : « mettre fin aux jours de quelqu'un en l'incendiant »), *Qui a mis l'eau dans coco* (114, 167, 241 : « en faire voir de toutes les couleurs à quelqu'un »), *la jeune dame qui lui avait fait des jeux de phares* (137 : « la jeune dame qui avait essayé de le séduire »). *Si j'avais tiré sur les jeunes dames, j'aurais joué bidé* (208 : « Si j'avais dragué les jeunes dames, j'aurais échoué »), *Nous avons fait sale, nous avons gâté le coin* (241 : « Nous nous

sommes illustrés de façon remarquable »), *coagulé* (242 : « qui est en mal de rapports sexuels depuis un moment »), *Hé ! Comment on va faire ?* (260 : « On n'a pas le choix »), *Dieu va faire pour vous !* (260 : « Dieu pourvoira »), etc. sont également des calques sémantiques.

Un autre fait de langue certifiant l'usage du nouchi chez Maurice Bandaman se décèle à travers le mélange codique. Ce procédé se distingue de l'alternance codique dans la mesure où les passages d'une langue à une autre ne sont plus clairement identifiables, mais superposés, indissociables, tandis que les codes linguistiques sont repérables lors de l'alternance codique puisque les locuteurs s'expriment dans une langue ou dans l'autre (Anciaux, 2013 : 34-35). Dans *L'État z'héros...*, le mélange codique demeure visible à partir de l'imbrication du français et des langues locales dans les mêmes phrases :

« Il avait desserré la ceinture et ouvert la fermeture du pantalon pour libérer son ventre, qui avait la forte réputation d'engloutir de nombreuses boules de **foutou** ou de riz, surtout s'ils étaient arrosés de sauce graine, d'arachide ou de **gouagouassou** » (49 – C'est nous qui soulignons).

« La rouquine ne comprenait pas ces tours et ces détours, cette sorte de **polihet** aux allures macabres, entre rues et ruelles crevassées, cabossées et boueuses » (64 – C'est nous qui soulignons).

« - **Nanan ! Eh Nanan !** C'est donc Toi ? **Eh Nanan !** Pourquoi Tu ne m'as dit plutôt que c'était Toi ! **Eh Nanan ! Yaki ! Nanan ! Yaki ! Yaki lé lé lé lé !!!** » (15 – C'est nous qui soulignons)

À côté de toutes ces formes d'hybridation de la langue française, un autre aspect du nouchi apparaît à travers les créations néologiques auxquelles se prêtent les protagonistes du roman. Le néologisme *mangément* (242), par exemple, créé à partir du radical « mange » et du suffixe « ment », exprime ainsi l'idée d'une occasion inespérée.

L'État z'héros... est donc un roman de la « défrancisation du français » par l'immixtion sans réserve et sans traduction, dans le discours du roman, de mots nouchi qui empruntent largement au français populaire ivoirien, aux langues locales et à des anglicismes, à la fois forgés sur le mode du calque syntaxique ou sémantique, du mélange codique et de la néologie. Une telle démarche qui consiste à injecter des termes provenant de langues autres que celles des colonisateurs dans les échanges entre des personnages ou des interlocuteurs n'est pas spécifique à l'écrivain Maurice Bandaman seul

ni aux populations ivoiriennes seules. Elle s'observe de façon notoire dans presque tous les pays africains où évoluent concomitamment la langue standard hérité de la colonisation et des variantes de parlers urbains dont le mode de formation et l'appropriation par les citadins, et même par certains habitants des villages, s'effectuent identiquement.

Le phénomène du nouchi est donc parallèle à la naissance, dans bien des métropoles d'Afrique, d'autres « parlers jeunes », langues « mixtes », « hybrides » ou « émergentes » (Lafage, 1998 ; Gadet, 2007). Qu'il s'agisse du nouchi de Côte d'Ivoire, du francolof au Sénégal, de l'Hindoubill de Kinshasa, du camfranglais de Yaoundé, du Sheng de Nairobi, du scamto des townships d'Afrique du Sud ou du parler fassi ou casablançais, ce mélange des langues, du moins cette adaptation spécifique de la langue des colons, indique certainement et irréversiblement le désir des populations africaines de communiquer entre elles dans une langue panafricaine qui pourrait être, pourquoi pas, sous certaines conditions, le nouchi.

2. Le nouchi : de la nécessité de l'instauration d'un interlecte panafricain

La question de la revendication du statut de langue ou celle du maintien au rang de dialecte d'un idiome divise aujourd'hui les linguistes. Si d'aucuns comme Alvar (1977 : 7) jugent que cette différence est pertinente et se justifie par des facteurs politique, social ou historique variés, d'autres, en revanche, estiment que la distinction entre « dialecte » et « langue » tient plus à des motifs politiques (glottopolitiques) que linguistiques car, sur le plan strictement scientifique (linguistique interne), il n'existe pas de critère universellement accepté permettant de distinguer un dialecte d'une langue (Mollà, 2005 : 55-56.). Très tôt d'ailleurs, des linguistes éminents comme Ferdinand de Saussure, fondateur de la linguistique moderne, ont émis des réserves sur la validité de la distinction entre les deux notions sur le plan scientifique (Mollà, 2005 : 46).

Aussi le critère politique de définition de la langue en tant que dialecte ayant obtenu un statut officiel devient-il contestable, en ce sens que même le français envisagé comme langue standard demeure, en réalité, une variété du francien, un dialecte de la langue d'oïl, parlé à l'époque médiévale dans l'ancienne Île-de-France (Abalain, 2007 : 156). À cette variété du francien se sont ajoutés divers emprunts provenant de l'italien, de l'allemand, de l'espagnol, de l'anglais, de l'arabe, et même du hollandais. Donner le qualificatif de langue à un dialecte ayant obtenu un prestige social et culturel

s'avère être également un critère insuffisant puisque des auteurs de renom, notamment français, ont pu perpétuer une certaine tradition littéraire dans des idiomes considérés pourtant comme des dialectes. Il en est ainsi des grands auteurs provençaux dont Frédéric Mistral⁵ à qui le Prix Nobel de littérature est décerné en 1904. Envisager enfin les termes de « langue » et « dialecte » sous l'angle de la linguistique historique en désignant les dialectes comme des variétés ayant une origine commune (qui serait dans ce cas la « langue »), mais s'étant différenciées à la suite d'un processus historique revient à qualifier les langues romanes actuelles comme des dialectes du latin.

Si donc, de façon synthétique, l'on pouvait définir la langue comme un système de signes vocaux et/ou scripturaux spécifiques aux membres d'une communauté, il serait alors loisible d'affirmer sans ambages qu'il y a de grandes similitudes entre langue et dialecte, pour ne pas dire qu'il n'y a aucune différence entre langue et dialecte. Les idiomes africains, en général, et, en particulier, des parlers urbains tels que le nouchi, sont, en ce sens, des langues à part entière, au même titre que le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le russe, et ils pourraient, dans le contexte continental, par leur extension géographique et démographique, prétendre au statut de langue panafricaine.

L'unification linguistique du continent africain, implicitement tenue pour la condition de son unité politique, demeure pourtant, de nos jours, à la fois problématique et d'actualité. Kouokam Kamtchueng (2014) exprime ce constat désabusé quand il affirme que :

« La linguistique historique développée par l'école africaine a mis en évidence la parenté d'ordre génétique, c'est-à-dire intrinsèque de toutes les langues africaines, grâce à un ancêtre commun pré-dialectal appelé le negro-égyptien. Mais la non-compréhension linguistique entre cette multitude de peuples semble s'avérer être un frein à la coopération continentale [...] Le choix d'une langue administrative continentale est donc d'actualité, surtout dans la période agitée que le monde traverse et qui, plus que jamais, demande de former un bloc puissant et cohérent. [Car] ce sont les blocs qui s'affrontent ».

⁵ Frédéric Mistral (1830-1914) est le symbole de la renaissance provençale. Par son œuvre littéraire couronnée par le Prix Nobel de littérature en 1904, par ses discours, son engagement, l'élaboration de l'orthographe provençale moderne et la rédaction d'un dictionnaire provençal-français, il a rendu à la langue provençale ses lettres de noblesse.

La langue est d'abord un moyen de communication. C'est l'outil, par excellence, pour communiquer et se rassembler ; c'est un élément majeur dans la construction du sentiment d'appartenance à une communauté. Elle est aussi un moyen de transmission des connaissances. Elle apparaît ainsi comme un puissant moyen d'inoculation de la culture. Elle est, en ce sens, une arme de libération culturelle, économique et politique pour des peuples qui ont connu la colonisation comme les Africains. Cheikh Anta Diop (1974 : 72), plaidant pour le choix d'une langue à l'échelle du continent africain, fait d'ailleurs remarquer que :

« L'unité linguistique sur la base d'une langue étrangère, sous quelque angle qu'on l'envisage, est un avortement culturel... Un Africain, éduqué dans une langue africaine de culture quelconque, qui n'est pas la sienne, est moins aliéné, culturellement parlant, que s'il l'était dans une langue européenne avec perte définitive de sa langue maternelle. De même, un Français éduqué en italien serait moins aliéné que s'il l'était en zoulou ou en arabe avec perte définitive du français. Telle est la différence d'intérêt culturel qui existe entre langues européennes et africaines et que nous ne devons jamais perdre de vue ».

On ne peut donc développer la culture africaine dans une langue étrangère au continent. L'aliénation culturelle, scientifique et technologique à laquelle demeurent encore soumis les Africains et qui procède par l'imposition des langues des colonisateurs ne peut être résolue que par l'institution d'une langue panafricaine qui devrait nécessairement être originaire d'Afrique. La question qui se pose est de savoir quelles langues choisir parmi les huit cents langues parlées au moins sur le continent et en fonction de quels critères.

Si certains linguistes africains comme Pathé Diagne (1963 : 60) préconisent le choix, dans chaque grande région d'Afrique, de langues parlées par un grand nombre et qui manifestent une particulière vitalité (à l'image du swahili, du haoussa, du yorouba, du bambara, du mandingue, du peul, du wolof), l'acceptation d'une langue commune à tous les États se heurte cependant encore à trop de difficultés pour qu'on puisse espérer y procéder dès aujourd'hui, ni même dans un avenir prévisible (Manessy, 1964 : 72).

Bien que ces différentes langues précitées aient prouvé leurs capacités à être des supports de culture, bien qu'elles soient aussi écrites et qu'elles disposent même pour certaines telles que le swahili d'une littérature écrite depuis plusieurs siècles, les rivalités entre les différents États du

continent en général et, en particulier, celles entre les nombreux groupes ethniques d'une même nation, ne favorisent pas le choix d'une langue interne comme langue officielle nationale ou supranationale. Chacun désire absolument que sa langue soit celle à imposer aux autres et refuse, du coup, le choix d'une langue autre que la sienne. Il préfère, à cet égard, communiquer dans la langue du colonisateur plutôt que de se voir imposer celle d'une communauté voisine. Et pourtant, comme l'atteste Gabriel Manessy (1964 : 84),

« Il y a, sans aucun doute, des communautés qui cèdent, et qui renoncent à leur propre langage ; mais ce sont toujours celles qui n'ont plus rien à perdre, en ce sens que, pour des raisons qui peuvent être très variées, leur organisation sociale a été ruinée et que leur culture propre est en pleine décadence ».

Il ne s'agit certes pas, pour les Africains, d'abandonner leurs langues nationales au risque de faire accroître le caractère décadent de leur civilisation ; il s'agit bien plus d'investir dans une langue commune tout en préservant les langues de chaque pays concerné. Le choix d'une langue officielle n'est, au demeurant, pas naturel : c'est une décision politique. Investir sur une langue panafricaine revient à investir dans l'éducation et dans la culture, sur des références et sur des représentations communes aux Africains, sur une meilleure communication et une meilleure compréhension entre Africains.

Pour surmonter la difficulté à choisir une langue commune et, surtout, pour montrer que, quoiqu'ayant subi la traite négrière et la colonisation, les sociétés africaines restent malgré tout bien structurées, le nouchi pourrait, par exemple, du fait de sa non appartenance à une communauté ethnique particulière et par sa composition à l'image des parlers urbains qui foisonnent sur le continent africain, concourir à l'unification linguistique de l'Afrique. Le nouchi qui, au départ, était un code secret des jeunes de la rue d'Abidjan et qui a vite été adopté par les élèves et étudiants avant de se déployer dans tous les quartiers d'Abidjan et d'autres villes ivoiriennes, et même au-delà de la Côte d'Ivoire (Mali, Burkina Faso...), pourrait bien, en effet, faire office de langue véhiculaire sinon africaine, du moins ouest-africaine. Déjà utilisé en Côte d'Ivoire pour remédier à l'absence d'une langue ivoirienne dominante, il s'étend, de fait, aujourd'hui, aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest et s'affiche, à la fois, comme une langue de l'unité

et de la diversité de cette partie du continent.

Bien plus qu'un créole (français avancé mélangé, puis devenu langue autonome avec laquelle une communauté ou un pays s'identifie – Boutin et Kouadio, 2015 : 266) parce que forgé aussi bien naturellement de mots empruntés aux langues locales qu'artificiellement par des manipulations linguistiques d'origine « artificielle » et non « naturelle », au sens de Lafarge (1998), le nouchi est « l'image vivante du brassage ethnique de la Côte d'Ivoire par sa morphologie composite » (Boutin et Kouadio, 2015 : 262).

Si l'on fait abstraction de tous les conflits d'hégémonie régionale ou interétatique, le nouchi pourrait être pris en main par les linguistes africains de sorte à l'orienter et à contrôler son évolution dans le sens de l'unité politique et culturelle de l'Afrique. La Côte d'Ivoire étant un carrefour d'identités, il s'agirait alors d'intégrer au nouchi des mots et expressions des nombreux parlers urbains qui foisonnent dans la sous-région ouest-africaine ainsi que ceux issus des langues commerciales transterritoriales telles que le swahili, le haoussa, le yorouba, le bambara, le mandingue, le peul, le wolof afin de donner un caractère panafricain à cette langue.

Le nouchi s'inscrit d'ailleurs dans la veine panafricaine par son caractère syncrétique. Il est constitué du français populaire ivoirien auquel est adjoint un lexique puisant dans des langues étrangères à l'Afrique que sont l'anglais, l'allemand, de même qu'il emprunte des mots aux nombreuses langues du terroir ivoirien, et même à des langues supranationales telles que le malinké ou le bambara que l'on parle aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. Il suffirait simplement d'y intégrer des termes et expressions des autres langues urbaines africaines pour le rendre panafricain.

Plus qu'un simple désir de s'inscrire dans une prosaïque logique de diglossie ou dans un grossier processus de néoglottophagie en vue de valoriser les langues des colonisés, le projet d'extension du nouchi fonde son socle architectonique sur la nécessité d'instituer un interlecte panafricain qui faciliterait un échange politique, économique et culturel dynamique entre les États et les populations du continent.

Les avantages linguistiques incontestables de ce nouchi nouveau, cette langue métisse qui devra fusionner les idiomes des colonisateurs et les langues africaines, seraient un atout important, voire une condition nécessaire, mais à eux seuls, ils ne sauraient pourtant constituer une condition suffisante. Un idiome ne s'affirme, en effet, pas comme lingua franca continentale ou planétaire simplement par ses qualités linguistiques. Pour y arriver, le nouchi, devra franchir des obstacles techniques tels que la

normalisation (puisque le nouchi est une langue dont la caractéristique première est d'être en constante évolution), l'édition de textes et la formation d'enseignants.

À ce critère, il faudra associer celui du poids politique, économique, voire militaire du ou des pays qui le parlent et qui parviennent à l'imposer justement grâce à leur hégémonie. Si, aujourd'hui, des langues comme l'anglais, l'espagnol et le français sont reconnues au niveau international, c'est le résultat de rapports de force politique et économique, car les populations étrangères qui les parlent ne les ont pas adoptées spontanément. Pour triompher, le nouchi devra donc imposer un pouvoir politique et économique sinon égal, du moins comparable à celui des pays dont les langues s'exportent aujourd'hui dans les colloques internationaux ou autres rencontres d'une telle envergure. Sa seule chance de diffusion et de survie réside ainsi dans l'intégration des pays africains. Kouokam Kamtchueng (2014) pense, à juste titre, que :

« La mise en place d'une langue administrative continentale est un des piliers majeurs de la construction, de la cohésion et de l'autonomie sociale, politique, économique, ou encore scientifique [de l'Afrique...]. Les conséquences seraient une augmentation et un renforcement des échanges sociaux, culturels, économiques intra-Africains, une solidification d'une identité commune Africaine, un retour sur le devant de la scène et une valorisation sérieuse des identités Africaines qui pourraient enfin s'affirmer au détriment des nationalismes stériles néocoloniaux ». (Sic)

Dans cette optique, le nouchi nouveau devrait commencer par s'allier le pouvoir politique et économique des unions régionales entre les États naturellement voisins et dont les langues et les cultures aux frontières se ressemblent, avant d'arriver à terme à l'étape de l'Union Africaine (U.A.). Il s'appuierait ainsi d'abord sur les principaux regroupements politiques et économiques de la sous-région ouest-africaine que sont la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.) et l'union économique et monétaire ouest-africaine (U.E.M.O.A.). Ces instances sous-régionales feraient ensuite sa promotion auprès de l'Union Africaine (U.A.) qui prendrait, en définitive, sur elle d'aller au-devant du monde entier pour porter haut l'idéologie du dialogue des langues qu'il symbolise et clamer surtout son existence en tant que langue panafricaine officielle.

Conclusion

La langue étant un puissant canal d'inoculation culturelle, l'entreprise coloniale française ne pouvait promouvoir que le français au détriment des idiomes africains considérés comme inférieurs. Ceux-ci sont dénigrés alors que la langue du colonisateur est valorisée, et même survalorisée. Des structures internationales comme la francophonie informent un impérialisme linguistique futé que Maurice Bandaman rejette, au demeurant, dans *L'État z'héros...*, un roman où le narrateur et les personnages s'expriment en nouchi, une langue hybride ivoirienne qui demeure à cheval sur la langue du colonisateur, les variantes particulières du français en Côte d'Ivoire et les langues du terroir ivoirien.

Par son extension géographique et démographique actuelle, par sa non appartenance stricte à une communauté ethnique particulière et par sa composition à l'image de certains parlers urbains émergents dans d'autres pays africains, le nouchi semble être au-dessus des luttes pour l'hégémonie régionale ou continentale auxquelles l'on assiste en Afrique aujourd'hui. Il pourrait, à cet égard, surmonter la difficulté des Africains à s'entendre sur le choix d'une langue commune, et donc concourir à l'unification linguistique du continent, tenue pour la condition de sa libération culturelle, politique et économique. Pour y parvenir, le nouchi devra s'affiner et se vulgariser non seulement à partir du fonds national ivoirien d'où il tire son origine en se renforçant évidemment par les variantes particulières des langues étrangères et parlers urbains utilisés sur le continent, mais, bien plus encore, en s'étendant au lexique des autres langues africaines, spécialement celui des langues de grande extension.

Bibliographie

- Abalain, Hervé, *Le français et les langues historiques de la France*, Quintin, Jean-Paul Gisserot, 2007.
- Alvar, Manuel, « *¿Qué es un dialecto?* », *Manual de dialectología española : el español de España*, Madrid, UNED, 1977, p. 7.
- Anciaux, Frédéric, *Alternances et mélanges codiques dans les interactions didactiques aux Antilles et en Guyane françaises*, Habilitation à Diriger des Recherches, Sous la direction d'Yves-André Féry, Guadeloupe, Université des Antilles (CRREF-Centre de recherches et de ressources en éducation

- et formation), 2013.
- Bandaman, Maurice, *L'État z'héros ou la guerre des gaous*, Paris, Michel Lafon, 2016.
- Bosson, Bra Jacqueline, « L'ivoirisme, outil de construction identitaire de l'écrivain ivoirien : les exemples des écrivains Ahmadou Kourouma et Jean-Marie Adiaffi », [En ligne] *Revue du LTML* (Laboratoire des Théories et Modèles Linguistiques), 7, décembre 2011.
- Boutin, Akissi Béatrice, Kouadio, N'Guessan Jérémie, « Le nouchi c'est notre créole en quelque sorte, qui est parlé par presque toute la Côte d'Ivoire », dans Blumenthal Peter, *Dynamique des français africains : entre le culturel et le linguistique*, Berne, Peter Lang, 2015, p. 251-271.
- Boutin, Akissi Béatrice, « La prononciation du français en Afrique : la Côte d'Ivoire », dans Durand, Turcsan, Gabor Jacques et al., *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, 2010, p. 133-156.
- Calvet, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme - Petit traité de glottologie*, Paris, Payot, 1974.
- Diagne, Pathé, « Linguistique et culture en Afrique », *Présence africaine*, 46, 2, 1963, p. 52-63.
- Diop, Cheikh Anta, *Les Fondements économiques et culturels d'un État Fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1974.
- Gadet, Françoise, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys, 2007.
- Hendschel, Lorint, « Langue, dialecte, idiome : la terminologie et le fond », *Toudi Mensuel*, 45-46, avril-mai 2002, p. 4-8.
- Kouadio, N'Guessan Jérémie, « La situation linguistique de la Côte d'Ivoire », *Diagonales*, 26, Paris, Hachette, 1993, p. 42-44.
- Lafage, Suzanne, « Hybridation et "français des rues" à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1998, p. 279-291.
- Lafage, Suzanne, « "Le français des rues", une variété avancée du français abidjanais », *Faits de langue*, 11/12, 1998, p. 135-144.
- Kamtchueng, Kouokam, « Le swahili : une langue panafricaine », www.lp-umoja.com/2014/07/le-swahili-une-langue-panafricaine, consulté le 24 décembre 2019.
- Manessy, Gabriel, « Les langues négro-africaines de grande extension et l'unification linguistique de l'Afrique noire », *L'Homme, revue française d'anthropologie*, tome 4, n° 3, septembre-décembre 1964, p. 71-86.
- Mollà, Toni, *Manual de sociolingüística*, Alzira, Bromera, 2005.

- Sartre, Jean-Paul, « Orphée noir », *Situations III*, Paris, Gallimard, 1949, p. 232-285.
- Tanon-Lora, Michelle, « L'argot ivoirien, une nouvelle forme de syncrétisme vernaculaire », *Identités individuelles / Identités collectives*, 2, Abidjan, Aké Patrice Jean, 2009, p. 135-142.
- Touré, Fatoumata Cissé, « La littérature ivoirienne à l'épreuve de la francophonie : quand les langues maternelles et les variétés locales du français s'invitent dans les textes des écrivains ivoiriens », *Revue Sophia*, 7, 2015, p. 198-226.